



240338 - Ils ont fait la prière derrière une personne qui n'a pas prononcé le takbiir (Allah akbar) du début ni le salut de fin de prière à haute voix, comment juger leur prière?

question

Je suis entré en compagnie de mon ami dans l'espace de prière de l'université à l'heure de la prière du dhouhr. Nous y avons trouvé un frère qui était en train de prier et nous l'avons rejoint avec l'intention de faire la prière du dhouhr. Mais il n'a pas prononcé ni le takbir ni le salut de la fin à haute voix comme le font tous les imams. Nous avons tenté de le suivre dans ses mouvements vers le haut et vers le bas. Quand il a fini de prier, nous avons rattrapé la partie qui nous avait échappé. Malheureusement, nous n'avons pu l'interroger sur la cause de son comportement. Notre prière est-elle valide?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les ulémas ont précisé que la prononciation à haute voix du takbir et du salut en question est une sunna, autrement dit, ce n'est ni un devoir ni un pilier. Cela dit, on peut prier justement derrière un imam qui ne prononce à haute voix ni le takbir ni le salut final.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La Sunna veut que l'imam parle à haute voix pour se faire entendre. On prononce le takbir à haute voix car c'est un dhikr institué quand on passe d'un pilier à un autre. La loi veut que l'imam la prononce à haute voix.** Extrait d'al-Moughni (1/301).

Cheikh Moustapha ar-Rahibani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «La Sunna veut que l'imam prononce le takbir à haute voix afin de permettre aux prieurs de le suivre. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: **Quand il prononce le takbir, faites-le**



après lui. L'abréviation terme tasmii signifie: Allah a entendu celui qui L'a loué. La sunna veut encore que l'imam prononce à haute voix un premier salut pour que les prieurs l'imitent en cela. De même ,il récite à haute voix dans les prières au cours desquelles cette manière de réciter est recommandée afin de faire entendre le takbir, le tasmii , le premier salut et sa récitation du Coran pour qu'on puisse le suivre effectivement.» Extrait de Mataalibiouli an-Nouha (1/420).

A supposer que la personne derrière laquelle vous aviez prié n'ait pas eu l'intention au début de servir d'imam, votre prière n'en serait pas moins valide selon l'avis le mieux argumenté, car nourrir l'intention de servir d'imam n'est pas obligatoire.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La quatrième forme est que le prieur nourrit l'intention de se servir de quelqu'un comme imam alors celui-ci n'avait pas nourrit initialement l'intention de servir d'imam. Dans ce cas, la prière de celui qui a prié derrière un tel 'imam' n'est pas valide mais la prière de 'l'imam' lui, reste valide. En voici un exemple: une personne trouve une autre en train de prier et elle la prend pour imam alors que cette dernière n'avait pas initialement l'intention de servir d'imam. Dans ce cas, la prière de première personne est valide et celle de la seconde invalide parce qu'elle a pris pour imam quelqu'un qui n'en était pas un. Voilà la doctrine (hanbalite). C'est l'un de ses avis singuliers, comme on le mentionne dans al-insaaf.**

Le deuxième avis sur le sujet consiste à dire qu'il est juste de se servir de prendre pour imam une personne qui au départ n'avait pas l'intention de servir d'imam. Les partisans de cet avis tirent leur argument du fait que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était mis à prier au cours d'une nuit du Ramadan lorsque des gens vinrent le rejoindre pour prier avec lui alors qu'au début il ne savait pas qu'ils allaient venir. Il répéta la même prière avec eux une deuxième puis une troisième fois tout en étant conscient de leur présence. A la quatrième (nuit) il s'abstint (de venir au rendez vous) de peur que la pratique ne leur fût prescrite. Voilà ce que Malick a dit. Ce qui est plus juste. Car ce qui est visé c'est de suivre l'imam, ce qui est fait.» Extrait de charh al-moumt'i(2/306)

Allah le sait mieux.